

Canadian Postmasters  
and  
Assistants Association



l'Association canadienne  
des maîtres  
de poste et adjoints

# Le maître de poste canadien



**BUREAU DE POSTE ABEE ALBERTA**

**100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

**26 novembre 2015**

**Mars 2016**

# TABLE DES MATIÈRES

## DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ACMPA

Article du magazine Maclean's.....p. 5
Message de la présidente.....p. 4
Négociations.....p. 7
Relations du travail.....p. 8-9
Santé et sécurité.....p. 11

## DATES IMPORTANTES

Congrès quadriennal national.....p. 6
Dates des congrès des sections.....p. 6

## POUR LES MEMBRES DE L'ACMPA

Bureau de poste Abee – 100 <sup>e</sup> Anniversaire.....p. 10
Commander le rapport financier 2015.....p. 10
In Memoriam.....p. 9
Liste des représentants syndicaux.....p. 3

**Régime d'assurance-vie collective – en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016  
avec la Sun Life (Police n° 101959).....p. 12**

## BUREAU NATIONAL

### Présidente nationale

Brenda McAuley

### Vice-président national

Dwayne Jones

### Vice-président national

Daniel L. Maheux

### Officier national des relations du travail

Sonia Dupuis

### PERSONNEL DE SOUTIEN

Sylvie Duguay

Lise Deschamps

Pascal Leroux

Chantal Legault

Joanne Hay

### *Le maître de poste canadien*

*est publié et édité deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.*

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

*L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée à maintenir la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.*

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à :

ACMPA – 281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095

Fax (613) 745-5559

courriel mail@cpaa-acmpa.ca

site Web www.cpaa-acmpa.ca

# CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Brenda McAuley, Nat. Pres. / Prés. Nat.	BrendaMcAuley@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-720-9779
Mr. Daniel L. Maheux, Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-447-0339
Mr. Dwayne Jones, Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	DwayneJones@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-447-0062
Ms. Sonia Dupuis, Lab. Rel. Off. / Off. rel. trav.	soniadupuis@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-208-0088

## Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. NL A1X 7A3 (Goulds)	Lade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. NL A1X 6Z7 (Hr Main)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-229-6279	709-744-1945
Ms. Joan Murphy, Sec.-Treas., 29 Joshwill Cres, Conception Bay S. NL A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphycpaa@gmail.com	709-834-0916	709-834-1106	709-728-8100
Mrs. Shari Porter, Dir., Box 104, Brigus NL A0A 1K0	shariporter@hotmail.com		709-528-3190	709-222-1275
Mrs. Mary Green, Dir., Box 111, Green's Harbour NL A0B 1X0 (Greens Harbour)	emcooper130@outlook.com		709-582-2550	709-582-3334

## Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside PE C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Ms. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent NB E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Louise Harris, Sec.-Treas., 971 Bradley Street, Wilmot NS B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-242-2622	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Jacqueline Mingo, Dir., 342 Lower Rollo Bay rd RR1, Souris PE C0A 2B0	mingoja@outlook.com	902-687-3103	902-687-2828	902-687-2795
Ms. Cheryl MacKenzie, Dir., 497 Eagle Rock Road, Welsford NB E5K 3Y5 (Grand Bay)	cherylcpaa@gmail.com	506-486-4868	506-738-2613	506-486-2975

## Québec

M. Steeven Roy, Prés., 124 Rolland, St-Henri QC G0R 3E0 (St Henri de Lévis)	sroy.acmpa@gmail.com	418-700-3600	418-882-2414	418-882-3600
Mme Chantal Nault, Vice-prés., 286 rue Lemire, St-Germain QC J0C 1K0 (St Guillaume d'Upton)	cnault.acmpa@gmail.com	819-730-0447	819-396-2676	819-395-2943
Mme Chantal Guillemette, Sec.-Trés., 69 Ross, Victoriaville QC G6P 0B3 (Ste Eulal.)	cguillemette.acmpa@gmail.com	819-758-1067	819-225-4115	819-758-4415
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 du Quai, St-Joseph - Rive QC G0A 3Y0 (St Charle.)	odettedesgagnes.acmpa@gmail.com	418-635-1586	418-887-3250	418-635-2505
Mme Chantal Coulombe, Dir., 1331 Principale, St-Côme QC J0K 2B0 (Ste-Émili.)	ccoulombe.acmpa@gmail.com		450-886-2622	450-883-3137

## Ontario

Mrs. Sandra L. Wilson, Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay ON K9V 3X9 (Haliburton)	sandra-cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-878-8306	705-878-8306
Mrs. Connie A. Kelloway, Vice Pres., 132 Queen St., Angus ON L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-424-1107
Mrs. Susan Scaysbrook, Sec.-Treas., 12 Don Rose Blvd, Mount Albert ON L0G 1M0	sue.cpaa@rogers.com	905-557-2977		905-557-2722
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay ON P0M 2G0	rchartrand4cpaa@gmail.com	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Ms. Maureen Corrick, Dir., PO Box 830, Chesterville ON K0C 1H0 (Winchester)	maureen4cpaa@bell.net	613-448-3886	613-774-2702	613-448-1711
Mrs. Judith Potter, Dir., PO Box 215, Lanark ON K0G 1K0 (Delta)	judy4cpaa@bell.net	613-259-2826	613-928-2499	613-259-2389

## Manitoba

Mrs. Julie Hughes, Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola MB R0E 0A0 (Beausejour)	jjhcpaa@gmail.com	204-866-4822	204-268-2731	204-866-3217
Mr. Raymond Bonk, Vice Pres., PO Box 1258, Killarney MB R0K 1G0	rbonk.cpaa@hotmail.com	204-523-8407	204-523-4920	204-523-8407
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River MB R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-656-4283	204-657-2453	204-656-4815
Mr. Jacques J. Trudeau, Dir., Box 760, Ile des Chênes MB R0A 0T0	jacquescpaa@hotmail.com	204-878-9998	204-878-2036	204-878-9998
Mrs. Janet Johnson, Dir., Box 307, Anola MB R0E 0A0 (East Selkirk)	jjohnsoncpaa@mymts.net	204-866-2436	204-482-1237	204-866-2436

## Saskatchewan

Mrs. Shelly Krahenbil, Pres., PO Box 85, Lemberg SK S0A 2B0	shelly@cpaask.org	306-335-9001	306-335-2214	306-335-9000
Mrs. Yolanda Kreitzer, Vice Pres., PO Box 462, Punnichy SK S0A 3C0	yolanda@cpaask.org	306-746-9001	306-835-2517	306-746-5840
Mrs. Lori M. Kachmarski, Sec.-Treas., PO Box 88, Brock SK S0L 0H0	lori@cpaask.org	306-379-4302	306-379-2040	306-379-4302
Mrs. Donna Lutz, Dir., PO Box 258, Lipton SK S0G 3B0 (Southey)	donna@cpaask.org	306-336-0007	306-726-2242	306-336-2575

\*\*

## Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Denice A. Pharis, Pres., PO Box 439, Thorsby AB T0C 2P0	dpharis@hotmail.com	780-789-4131	780-789-3600	780-868-6817
Mrs. Xan Moffatt-Toews, Vice Pres., PO BOX 2368, Fairview AB T0H 1L0	xmtcpaa@hotmail.com	780-835-2157	780-835-2855	780-835-2147
Mr. Gerry Henry, Sec.-Treas., General Delivery, Del Bonita AB T0K 0S0 (Warner)	gnhenry@toughcountry.net	403-758-6329	403-642-3992	403-758-6497
Mrs. Linden Wentzloff, Dir., 85 Grotto Way, Canmore AB T1W 1J8	lwcpaa@gmail.com	403-678-2108	403-678-4377	403-678-2108
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg AB T0E 0T0	ptcpaa@gmail.com	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056

## British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Barbara J. Lincoln, Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt BC V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6075	604-562-2901	604-885-6006
Mrs. Carolyn Elliott, Vice Pres., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island BC V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3134	250-629-3222	250-629-3133
Mrs. Natalie Barabonoff, S.-T., 4630 Bain rd, Beasley BC V0G 2G2 (South Slocan)	natalie.barabonoff.cpaa@shaw.ca	250-359-7921	250-359-7297	250-359-7925
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 18-4835 Paradise Valley Dr., Peachland BC V0H 1X0	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	778-479-4480
Mrs. Denise Sorenson, Dir., 209 A 1335 Alpine Dr, Elkford BC V0B 1H0	denise.sorenson@cpaa-bcyukon.com	778-521-0045	250-865-2940	250-865-2485

## Message de la présidente

Bienvenue en 2016! C'est très excitant d'avoir l'occasion de parler de l'année qui s'amorce! L'année a débuté sur une bonne note avec une réponse de Judy Foote, la ministre responsable de Postes Canada. Notre lettre cherchait à obtenir de l'information à propos de l'avenir de Postes Canada, plus particulièrement en ce qui a trait au Canada rural. Dans sa lettre, la ministre Foote affirmait : « Soyez assurée que le gouvernement reconnaît l'importance de fournir des services postaux à tous les Canadiens vivant en région rurale. Comme vous le savez peut-être déjà, nous nous sommes engagés à procéder à un examen complet de Postes Canada qui mobilisera les Canadiens d'un bout à l'autre du pays afin de garantir que les Canadiens reçoivent un service de très haute qualité de Postes Canada, et ce à un prix raisonnable. »



Nous avons fait parvenir une lettre de suivi à la ministre Foote afin de savoir à quel moment l'examen de Postes Canada commencerait et où les réunions publiques auraient lieu. Il est important que nous diffusions cette information à vous tous, afin que vous puissiez participer à ces réunions publiques et que vous vous fassiez entendre. Nous devons aussi encourager tous les Canadiens à participer à ce processus d'examen. Contrairement au dernier examen du Plan d'action en cinq points, où 46 communautés ont été consultées uniquement sur invitation, nous ne pouvons pas être complaisants et laisser l'histoire se répéter.

Les syndicats ne peuvent demeurer figés (les employeurs ne le font certainement pas); nous sommes constamment à la recherche de nouvelles façons de faire avancer les choses. Nous sommes convaincus que la réintroduction des services bancaires postaux serait immensément bénéfique pour les communautés rurales. Cette initiative reçoit un appui solide d'éventuels acteurs de l'industrie. L'un des enjeux majeurs cette année pour l'ACMPA est de sensibiliser les Canadiens aux services de base qui devraient leur être offerts et qui sont réalisables. Nous avons commencé en faisant publier une annonce dans la première édition de l'année de la revue Maclean's, que nous avons insérée sur la prochaine page. Nous avons commandé conjointement avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), la production de quatre vidéos sur les services bancaires postaux. Ces vidéos se concentreront sur les avantages des services bancaires postaux pour les spectateurs et pour la société en général, et sur le fait que leur implantation serait très bénéfique. L'appel à l'action mettra l'accent sur la rare occasion qui se présente avec l'examen de Postes Canada par le nouveau gouvernement et il invitera les spectateurs à faire pression sur le premier ministre Justin Trudeau afin qu'il continue de faire preuve d'une vision réelle pour le pays en procédant à un examen sérieux des services bancaires postaux.

Le gouvernement libéral a pris un départ satisfaisant lorsqu'il a mis un terme à l'annulation prévue de la livraison porte-à-porte et a dit non à l'augmentation du prix des timbres prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces actions sont porteuses d'espoir. Parallèlement, le premier ministre Justin Trudeau affirme dans la revue Maclean's : « Les Canadiens doivent savoir que les syndicats sont importants. Ils doivent savoir que les syndicats sont indispensables dans la lutte pour les salaires équitables. Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui, plutôt que d'attaquer les syndicats, travaille avec eux afin de s'assurer que chaque Canadien ait de bonnes chances de réussite. »

Un autre endroit où vous pouvez faire entendre votre voix cette année est lors de nos élections. Pour faciliter la planification, nous avons énuméré dans ce magazine les dates des congrès de l'ACMPA de toutes les provinces. Il y aura un certain nombre de départs à la retraite parmi les officiers de l'ACMPA lors de cette année d'élection. Il y aura donc plusieurs occasions d'obtenir un poste au sein des différentes sections, ou de se présenter à titre de délégué lors du Congrès quadriennal national qui se tiendra à Québec au début d'octobre. Si vous prévoyez vous présenter à un poste élu, il y a certaines choses pour lesquelles vous devrez vous préparer : apprendre à connaître et à comprendre votre convention collective, vous familiariser avec le Code canadien du travail et le Code des droits de la personne et être prêt à prendre des cours pour vous renseigner sur les différents portefeuilles qui pourraient vous être confiés. La formation des officiers à Ottawa est offerte à tous les nouveaux élus. Vous pouvez aussi compter sur l'appui et l'expertise des collègues de votre section et du Bureau national. Être officier syndical est une responsabilité exigeante, mais aussi très gratifiante.

Cette année, un officier national sera présent lors de chaque congrès provincial. Au plaisir de vous y voir! L'année électorale est l'année la plus importante pour participer aux affaires de votre syndicat, et nous vous encourageons à faire votre possible pour y participer afin que VOTRE voix puisse être entendue.



## Article du magazine Maclean's

**Brenda McAuley**  
*Présidente nationale*

**L'**Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est enthousiaste à l'idée de travailler avec le nouveau gouvernement et la Société canadienne des postes. Le nouveau gouvernement a la possibilité de revivifier les communautés rurales partout au Canada. Ensemble, nous pouvons bâtir une infrastructure de services postaux en adoptant des initiatives conçues en fonction de la croissance économique et de l'innovation. Un exemple est les services bancaires postaux qui seraient extrêmement bénéfiques pour les communautés rurales.

De 2009 à 2011, Postes Canada a mené une étude approfondie sur les services bancaires postaux. L'ACMPA a obtenu une copie de l'étude et malgré le fait que plus des deux tiers aient été caviardés, il semblait que Postes Canada reconnaissait le bien-fondé de la banque postale. Selon ses propres termes, c'est une « proposition gagnant-gagnant ».

Brenda McAuley a affirmé : « L'ACMPA a mené sa propre étude intitulée « Pourquoi les bureaux de poste ont besoin d'offrir des services bancaires ». L'étude est disponible, en visitant [http://bit.ly/ACMPA\\_enquête](http://bit.ly/ACMPA_enquête). Les résultats de l'étude ont démontré que près de 1 200 communautés canadiennes n'ont ni banque, ni caisse populaire, mais ont un bureau de poste. Le réseau public de Postes Canada est la solution idéale pour combler le fossé creusé par la fermeture de banques dans le Canada rural. Au Canada, on estime à 900 000 le nombre de Canadiens qui n'ont pas accès à une banque. Plusieurs d'entre eux doivent avoir recours aux services de compagnies de financement prédatrices. Une banque postale signifierait non seulement une proposition gagnant-gagnant pour la Société, mais munie d'un mandat social, elle pourrait contribuer à améliorer le niveau de vie des Canadiens qui n'ont pas accès ou qui ont difficilement accès à une banque. Toute comme les services postaux en France, en Italie, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays, nous estimons qu'une banque postale de la Société canadienne des postes devrait avoir un mandat social de venir en aide aux populations qui ont un accès limité aux services bancaires.

L'ACMPA ainsi que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) croient que le succès et la viabilité financière à long terme de la Société canadienne des postes reposent sur la réintroduction de la banque postale. Ceci ne serait pas une nouvelle initiative pour Postes Canada puisque la Société a exploité une banque postale jusqu'en 1968 et a réintroduit la banque postale en 2000. La dernière banque postale a fermé ses portes à Nain, Terre-Neuve, en 2013. Plutôt que de laisser ce bien public déperir, nous pouvons continuer à solidifier ce bien. Nous, à l'ACMPA, croyons que notre étude est importante en raison de la valeur de ce bien public. Postes Canada occupe une position privilégiée pour offrir des services financiers dans le Canada rural. Lorsque Postes Canada peut être plus rentable et peut offrir plus de services aux Canadiens qui en ont besoin, nous disposons d'une occasion idéale. Saisissons-la. »

**Veillez soutenir le Canada rural.** Écrivez à Judy Foote, ministre responsable de Postes Canada, et demandez-lui de faire en sorte que ça puisse se concrétiser. Pour obtenir ses coordonnées, visitez :

[www.cpaa-acmpa.ca](http://www.cpaa-acmpa.ca)

## **Congrès quadriennal des sections**

**2016**

Voici l'endroit et les dates de chaque congrès quadriennal des sections prévus en 2016.  
Pour de plus amples information, référez-vous à votre bulletin de section.

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

Hôtel Albatross  
114, route Transcanadienne  
Gander T.-N.-L. A1V 1W8  
**14 et 15 mai 2016**

### **Manitoba**

Hôtel Clarion & Suites  
1445, av. Portage  
Winnipeg Man. R3G 3P4  
**29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2016**

### **Maritimes**

Holiday Inn Express Stellarton – New Glasgow  
86, boul. Lawrence  
Stellarton N.-É. B0K 1S0  
**27, 28 et 29 mai 2016**

### **Saskatchewan**

Hôtel Travelodge  
106, Circle Drive Ouest  
Saskatoon Sask. S7L 4L6  
**3, 4 et 5 juin 2016**

### **Québec**

Château Mont-Sainte-Anne  
500, boul. du Beau-Pré  
Beau-pré Qc G0A 1E0  
**20, 21 et 22 mai 2016**

### **Alberta, T.N.-O. et Nt**

Hôtel Double Tree by Hilton  
16615 – 109<sup>e</sup>, av. N.-O.  
Edmonton Alb. T5P 4K8  
**10, 11 et 12 juin 2016**

### **Ontario**

Résidence Inn Gravenhurst Muskoka Wharf  
285, ch. Steamship Bay  
Gravenhurst Ont. P1P 1Z9  
**29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2016**

### **C.-B. et Yukon**

Harrison Hot Springs Resort and Spa  
100, av. Esplanade  
Harrison Hot Springs C.-B. VOM 1K0  
**13, 14 et 15 mai 2016**

*Avis*

## **Congrès quadriennal national**

**3, 4 et 5 oct. 2016**

Hôtel Le Concorde Québec  
1225 Cours du Général-de-Montcalm  
Québec Qc G1R 4W6

Lors de ce congrès, les membres recevront un rapport des activités du Bureau national de direction de l'ACMPA; ils discuteront et décideront des changements à apporter aux règlements.  
Les membres éliront les officiers exécutifs nationaux pour les quatre prochaines années.

## Mise à jour sur les négociations

*par Daniel L. Maheux*



Au moment d'écrire cette mise à jour, à part de nous avoir demandé de négocier à l'encontre de nos propres intérêts en novembre dernier, Postes Canada n'a toujours pas exprimé ce qu'elle proposait comme prochaine étape pour aboutir à une convention collective. Ceci est particulièrement intéressant et pour ainsi dire déroutant, puisque nous avons appris que le négociateur en chef de la Société avait pris l'engagement envers le personnel de direction de Postes Canada de terminer les négociations d'ici la fin de l'été (2015). Évidemment, cet engagement a été pris à notre insu et encore moins avec notre consentement.

Au cas où certains d'entre vous auraient séjourné dans des contrées lointaines au cours de la dernière année et demie et qu'ils retourneraient tout juste à leur emploi à Postes Canada, la convention collective, qui est venue à échéance le 31 décembre 2014, est toujours en vigueur, y compris tous les avantages, protections, lettres d'accompagnement et appendices.

Ceux d'entre vous qui ne sont pas au sommet de leur échelle salariale continueront d'avancer dans l'échelle aux dates prévues. Si nous réussissons à négocier une augmentation salariale pour toutes les années de la prochaine convention collective, les augmentations seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ceci s'applique aussi à toute augmentation d'indemnité ou de prime.

Nous tenons à rappeler à nos membres que nous n'avons aucun intérêt à inciter la Société à retourner à la table des négociations. Postes Canada exige que nous épurions notre convention collective à un niveau sans précédent. Par exemple, elle tente de créer une deuxième classe de travailleurs de l'ACMPA; ses offres ne correspondent même pas aux augmentations du coût de la vie, les dispositions relatives à la sécurité d'emploi sont annihilées, et j'en passe.

Nous nous demandons si le changement de gouvernement, d'un qui ne se préoccupait que des intérêts des entreprises à l'un qui est tout au moins d'accord pour discuter et travailler avec les syndicats de salariés, est ce qui cause un retard dans la conclusion d'une entente. Le gouvernement du Canada est le seul actionnaire de Postes Canada et ce que le gouvernement désire devient les ordres des gestionnaires qui travaillent à l'étage de direction du 2701, promenade Riverside.

Peu importe les causes de ce retard, nous avons informé Postes Canada que nous étions toujours prêts à négocier, mais pas à l'encontre de nos propres intérêts.

Tout progrès dans nos négociations sera affiché sur le site Web de l'Association. Nous vous invitons à consulter notre site Web régulièrement afin d'être informés de toute mise à jour éventuelle.

# Relations du travail

*par Sonia Dupuis*



## **Mise à jour sur les fermetures le samedi :**

Vous vous souviendrez que lors de mon dernier article l'Association avait reçu la décision de l'arbitre qui était parvenu à la conclusion que le grief de la Société devait être rejeté sur le fond. Ceci signifie que la Société ne s'était pas opposée de façon déraisonnable à la fermeture du bureau de poste.

Depuis lors, Postes Canada a interjeté appel devant la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador de la décision de l'arbitre qui rejette le grief de la Société. L'audition est prévue pour le 27 mai 2016, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

## **Prime au bilinguisme :**

À la suite d'un récent grief, l'Association a été informée qu'un employé à temps partiel, qui occupe un poste non bilingue et qui répond aux exigences linguistiques pour effectuer un remplacement dans un poste bilingue, n'a pas droit à la prime au bilinguisme si le poste du titulaire n'est pas de 13 1/3 heures ou plus. L'Association a déposé un grief de politique nationale à ce sujet. Plus de détails seront partagés lorsque le grief sera entendu.

## **Arbitrages :**

Depuis mon dernier article, cinq griefs ont reçu une date d'arbitrage. De ces cinq griefs, quatre ont été réglés avant de se rendre à l'arbitrage. Vous comprendrez que je ne puisse pas partager les détails des règlements puisqu'ils comportent une clause de confidentialité. Ces dossiers ont été réglés avec l'aide des officiers de section qui ont fourni à votre officier national des relations du travail les pièces justificatives pour convaincre Postes Canada de les régler.

Le processus pour assigner une date d'arbitrage à un grief peut prendre quelque temps. Des cinq griefs qui ont obtenu une date d'arbitrage, trois d'entre eux remontaient à 2011. Une fois que la date d'arbitrage est assignée, il est souvent nécessaire que le membre se souvienne des détails de l'incident. Ceci explique la raison pour laquelle il est si important, lors du dépôt d'un grief, que vous remettiez à vos officiers de section toute l'information pouvant appuyer votre grief. Ceci comprend les relevés de salaire, les notes relatives à l'incident, etc.



## Vérification de crédit financier :

Une vérification de crédit financier est importante, car le poste de maître de poste comporte d'importantes responsabilités, dont certaines d'être directement responsable des finances du bureau de poste. Une vérification de crédit est un rapport émis par l'agence d'évaluation du crédit qui fournit de l'information relative à la manière dont une personne gère ses finances personnelles.

Lors de notre dernière réunion du Bureau de direction, nous avons demandé qu'un représentant de la SCP rencontre les présidents de section afin de leur expliquer les étapes suivies par la Société lors d'une vérification de crédit financier d'un maître de poste récemment embauché. La réunion fut très instructive et elle a permis à l'Association de comprendre les différents types de vérifications effectuées par la Société afin de déterminer si les maîtres de poste nouvellement embauchés répondent aux exigences financières.

L'Association a été rassurée de savoir que la Société prend différentes mesures pour les aider à prendre une décision. Il était aussi rassurant de savoir que les membres sont gardés informés lors de chaque étape de la vérification et qu'on leur demande de clarifier les points sur lesquels ils sont questionnés. Si un membre n'était pas en accord avec les conclusions, il pourrait faire appel de la décision.

L'appel est par la suite révisé à un palier supérieur qui n'était pas partie prenante lors de la révision originale. Si un membre décide d'en appeler, il peut être représenté par l'Association. Pour être représenté par l'Association, la Société exige une lettre écrite (pas un courriel) à la personne avec laquelle il était en contact afin de donner l'autorisation à l'Association de le représenter lors des discussions.

---

*In Memoriam*



*du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 29 février 2016*

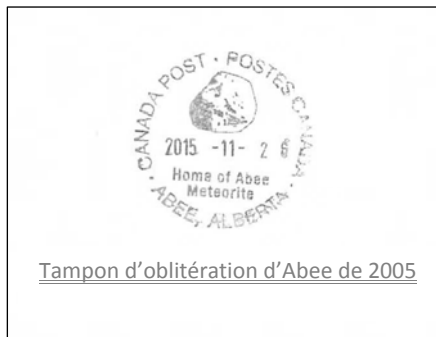
Mme Janet Grace Shaw  
Hartland, N.-B.

M. Roy Rozander  
Killarney, Man.

Mme Régina V. Saucier (*amendé*)  
Val-Bélair, Qc

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

**BUREAU DE POSTE D'ABEE ALBERTA**  
**100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
**JOURNÉE D'APPRÉCIATION DES CLIENTS**  
**LE 26 NOVEMBRE 2015**



Le bureau de poste d'Abee a une histoire semblable à celle de la plupart des bureaux de poste des régions rurales de l'Alberta. En 1915, M. Anderson, le premier maître de poste, utilisait une tente en guise de bureau de poste à Abee. En 1917, M. Harding intégra le bureau de poste à son magasin. M. Harding fut le deuxième maître de poste d'Abee.

En 1924, Julia Martin s'installa à Abee pour occuper le poste de maître de poste adjoint. En 1928, elle épousa M. Harding et continua à travailler au bureau de poste. En 1938, le bureau de poste déménagea dans la maison que les Harding avaient construite et il y demeura jusqu'en 1977.

M. Harding est décédé en 1940 et Julia Martin devint la troisième maître de poste d'Abee. En 1941, Julia épousa Bob Kirk. Après 45 ans de service, Julia Kirk prit sa retraite en 1972. En 1972, Bob Kirk devint maître de poste avant de prendre sa retraite en 1977. Il fut le quatrième maître de poste d'Abee. En 1977, Stephanie Ostafychuk devint la cinquième maîtresse de poste d'Abee. Elle tomba malade en 2000. Après un congé de maladie, elle prit sa retraite en avril 2002. En décembre 2000, Arlene Kapach occupa le poste de maîtresse de poste à titre provisoire et fut nommée la sixième maîtresse de poste d'Abee en août 2002.

3

---

**Commander le rapport financier 2015 de l'ACMPA**

Le rapport financier vérifié 2015 devrait être disponible en mai. Pour recevoir une copie de ce rapport, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA  
281, rue Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN  
LETTRES MOULÉES)

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Ville – Province – Code postal

## AIDE À LA DISCUSSION



### Votre sécurité : Faire affaire avec des clients difficiles

#### Destinataires : Seulement les employés de vente au détail qui travaillent dans un bureau de poste de la Société

- Une faible portion de clients peut être plus difficile à satisfaire, peu importe dans quel type de point de vente au détail. Habituellement, ces clients ne vont pas au-delà de propos ou de comportements déplaisants.
- Votre sécurité est notre priorité absolue. Si vous ou votre sécurité sont menacés, essayez de vous sortir calmement de cette situation et composez le 911 ou appelez votre chef d'équipe. Informez immédiatement votre chef d'équipe si vous êtes victime de harcèlement ou de violence.
- Voici quelques conseils et rappels qui vous aideront à faire affaire avec des clients difficiles. Retenez-les, puisqu'ils pourraient empêcher une situation de s'aggraver :
  - Restez calme et poli. Parlez de façon respectueuse. Traitez le client de la même façon que vous aimeriez qu'il vous traite.
  - Écoutez-le attentivement et soyez patient. Gardez le contact visuel.
  - Faites preuve de compréhension. Confirmez ce qu'il dit ou ce qu'il demande en répétant poliment. Faites des commentaires positifs si possible.
  - Tenez-vous à une distance respectueuse, comme à environ trois pas ou plus.
- Évitez toujours :
  - de vous sentir personnellement visé par une critique;
  - de blâmer ou d'accuser le client;
  - de réagir fortement, d'interrompre ou de dire « calmez-vous »;
  - par exemple, de pointer du doigt ou de croiser les bras; le langage corporel peut aggraver les choses;
  - de vous approcher trop près du client ou de le toucher.

# Régime d'assurance-vie collective

## A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, tous les membres actifs de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 101959, sous-crite par la Sun Life, compagnie d'assurance-vie, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que l'employé demeurera un membre actif de l'Association.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

## B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
  - a) vous êtes complètement invalide depuis 6 mois ou plus avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance;
  - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
  - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de transformation inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

## C – Bénéfice de transformation

1. Cette assurance peut être transformée en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la Sun Life.
2. Pour pouvoir effectuer cette transformation, les conditions qui suivent doivent exister :
  - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
  - b) votre demande de transformation doit être reçue au siège social de la Sun Life dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la transformation n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

## D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4. Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.

## Certificat d'assurance

1. La Sun Life, compagnie d'assurance-vie, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 101959 :
  - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
  - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la Sun Life.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la Sun Life, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de transformation.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 101959 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 101959 qui ont préséance.

**Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :**

**Meldrum Horne & Associates**  
**220 av. Laurier O., Bureau 520**  
**Ottawa ON K1P 5Z9**

**info@meldrumhorne.com**  
**(613) 233-9105**

2016/03

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossiers

Veillez détacher et retourner cette partie à : ACPMA 281 Queen Mary, Ottawa, ON K1K 1X1

## Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

### Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association (employé nommé pour une période déterminée n'est pas éligible).
- Ce formulaire devrait être complété qu'une seule fois, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- Bénéficiaire d'âge mineur : OUI  NON  • Langue préférée : anglais  français  Tél. (maison) : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ résidant(e) dans la province de \_\_\_\_\_  
prénom et nom du membre nom du bureau de poste

est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 101959 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à \_\_\_\_\_  
prénom et nom du bénéficiaire lien de parenté du bénéficiaire avec le membre

Daté à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
ville, province

signature du témoin

signature du membre